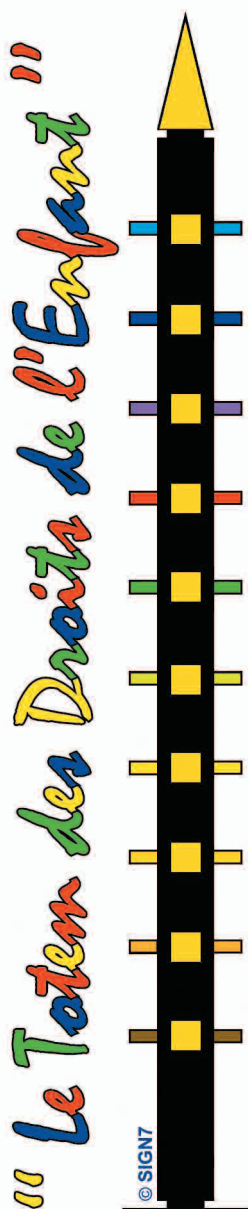




JEUNESSE PINACOTHÈQUE DE PARIS

JEUDI 20 NOVEMBRE 2008
LA PINACOTHÈQUE DE PARIS SOUTIENT
LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Rallye des droits de l'enfant et projet plastique
« Dessine le totem des droits de l'enfant »



La Pinacothèque de Paris s'engage pour les droits de l'enfance et s'associe à cette journée.

La place de la Madeleine va célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant. À la manière d'une course d'orientation autour du totem des droits de l'enfant placé devant l'église de la Madeleine, les participants se déplaceront autour de dix totem-relais en répondant à un questionnaire autour des principes fondamentaux de la Convention des droits de l'enfant. Ce jeu gratuit, ouvert à tous permettra aux enfants de prendre conscience de leurs droits.

À cette occasion, la Pinacothèque propose d'accueillir gratuitement les écoles qui participent au rallye des droits de l'enfant, pour une visite libre de l'exposition « Jackson Pollock et le chamanisme ». Un livret jeu sera distribué à chaque enfant. Ce livret permettra de comprendre les principaux aspects de la culture chamane et le travail du peintre Jackson Pollock.

« Dessine le totem des droits de l'enfant » - projet plastique ouvert à toutes les écoles

Le totem est un objet symbolique et protecteur très important pour les Indiens d'Amérique du Nord. À chaque partie du totem correspond une personne, une famille ou une tribu venues sur terre. Ce sont généralement des animaux gravés sur du bois pour en faire des mâts totémiques.

Les enfants sont invités à dessiner ensemble en classe le totem des droits de l'enfant; après avoir découpé un rectangle de 30cm x 15 cm, chacun d'entre eux devra choisir et symboliser un des dix principes des droits de l'enfant.

- Principe 1 : Je partage les mêmes droits que les enfants du monde entier.
- Principe 2 : Je dois être protégé par les adultes pour bien grandir.
- Principe 3 : J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité dès ma naissance.
- Principe 4 : Les adultes doivent tout faire pour que je reste en bonne santé.
- Principe 5 : On doit tous aider les enfants handicapés à être heureux, à accéder à des soins appropriés.
- Principe 6 : Tous les enfants ont besoin d'un toit, d'affection et de l'accès à l'information.
- Principe 7 : Je dois comme tous les enfants pouvoir accéder à une formation, aller à l'école, jouer et rêver.
- Principe 8 : L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.
- Principe 9 : On n'a pas le droit de m'abuser; ni de m'utiliser: je ne suis pas un objet.
- Principe 10 : Je dois respecter les autres, j'ai le droit d'être informé et de donner mon avis.

Tous les totems envoyés seront accrochés dans le patio de la Pinacothèque de Paris dans le courant du mois de janvier. Date limite d'envoi des projets: 31 décembre

Envoi du projet «Dessine le totem des droits de l'enfant»:

PINACOTHÈQUE DE PARIS
SERVICE JEUNESSE / Totem droits de l'enfant

28, place de la Madeleine 75008 Paris

SERVICE PRESSE :

Agence KALIMA
Tessy CYPRIA - Tygénia SAUSTIER
Tél. : 01 44 90 02 36
tcypria@kalima-rp.fr